



RISQUES NATURELS

LES GESTES QUI SAUVENT QUE FAIRE EN CAS D'ORAGE OU DE GRÊLE ?

ÉCLAIR, FOUDRE, TONNERRE : QUELLE DIFFÉRENCE ?

En cas d'orage, des gouttes d'eau et des cristaux de glace s'entrechoquent via les courants ascendants d'air chaud et descendants d'air froid du nuage et se chargent **électriquement**, provoquant des éclairs, de la foudre et/ou du tonnerre.



L'éclair

Lumière vive et soudaine qui brille entre les nuages. Il est généralement suivi par du tonnerre.



La foudre

Décharge électrique aérienne se produisant entre un nuage et le sol.



Le tonnerre

Son (claquement sec ou roulement sourd) provoqué par l'éclair et la foudre qui chauffent très rapidement l'air (30 000°C). Son intensité est d'autant plus forte que l'orage est proche du lieu où vous vous situez.

S'INFORMER ET SE PRÉPARER EN AMONT d'un orage et/ou de grêle

► Un orage est un phénomène atmosphérique, caractérisé par une série d'éclairs et de coups de tonnerre. Il est généralement de courte durée et concerne une zone géographique limitée. Un orage est toujours lié à la présence d'un nuage de type cumulonimbus, dit aussi nuage d'orage.

► La grêle est une précipitation de particules de glace. La plupart des grêlons ne dépassent pas 2 cm de diamètre, mais certains atteignent 10 cm ou plus, causant de nombreux dommages aux cultures, aux véhicules, aux habitations...

1

Renseignez-vous

Auprès de votre mairie ou de votre préfecture pour connaître l'historique de votre région



1 Êtes-vous dans une zone particulièrement exposée aux orages intenses ?



2 Votre habitation a-t-elle déjà subi des dommages dus à des orages ou à de la grêle ?

Si oui, avez-vous pris des dispositions pour réduire l'importance de ces dommages ?



3 Des actions de prévention et/ou d'information sont-elles menées dans votre commune ?



Les conséquences des phénomènes orageux sont multiples (inondation, vent, grêle, foudre...) : renseignez-vous sur l'ensemble d'entre eux.

**ASSURANCE
PRÉVENTION**

Ensemble agir, chaque jour prévenir

en partenariat avec



WEDODATA

© Assurance Prévention - 2023



RISQUES NATURELS

Que faire en cas d'orage ou de grêle ?



De manière générale
sur des sites internet dédiés

Pour connaître le nombre
de jours de pluies extrêmes
dans votre département :

MÉTÉOFRANCE



pluiesextremes.meteo.fr



Pour connaître l'intensité
de foudrolement de votre
région entre 2013 et 2022 :

MÉTÉORAGE



meteorage.com



Pour connaître les chiffres
clés et la saisonnalité
des orages en France :

KERAUNOS



keraunos.org



Complétez votre Plan familial
de Mise en sécurité



Il est important de familiariser tous les membres
de votre foyer à ce dispositif.

[georisques.gouv.fr/me-preparer-me-protger/
mon-plan-familial-de-mise-en-surete](https://georisques.gouv.fr/me-preparer-me-protger/mon-plan-familial-de-mise-en-surete)



2

Soyez attentif aux informations de vigilance et d'alerte



La carte **Vigilance Météo** de Météo France
décrit les dangers des conditions météorologiques
des prochaines 24 et 48 heures.

vigilance.meteofrance.fr/fr



Informations de vigilance



KERAUNOS

Le site **Keraunos** informe sur la prévision
des orages et sur la probabilité des phénomènes
de tornade, de grêle et d'intensité de la foudre.

keraunos.org



Informations d'alerte

EN CAS D'ORAGE ET/OU DE GRÊLE,
L'ALERTE PEUT ÊTRE TRANSMISE PAR DIFFÉRENTS CANAUX :

**ASSURANCE
PRÉVENTION**
Ensemble agir, chaque jour prévenir

en partenariat avec



WEDODATA

© Assurance Prévention - 2023



Les radios locales,
via la radio ou leurs
applications mobiles.



Les SMS (automates d'appel
ou cell broadcast, services
d'assurance, notifications FR ALERT).



Le compte Twitter dédié du ministère
de l'Intérieur **@Beauvau_Alerte**
et celui de votre Préfecture.



RISQUES NATURELS

Que faire en cas d'orage ou de grêle ?

3

Préparez-vous à l'arrivée d'un orage et/ou de la grêle



Les règles à respecter

- 1 Installez un parafoudre et/ou un paratonnerre
- 2 Prévoyez une pièce refuge avec un petit espace et le moins d'ouvertures possibles (portes ou fenêtres) pour vous y mettre à l'abri pendant la crise. Il est conseillé de ne pas se réfugier à l'étage.
- 3 Démontez votre antenne de télévision extérieure si elle n'est plus utilisée.
- 4 Vérifiez régulièrement le bon fonctionnement de tous les dispositifs d'évacuation des eaux, de votre pompe de relevage, ainsi que l'étanchéité de vos toitures et balcons.



Les objets essentiels à prévoir



Kit d'urgence avec eau, nourriture, trousse médicale, double des clés de la maison et de la voiture... Guide de préparation sur ce lien :



Une radio avec des piles de rechange : écoutez Radio France, France Info, France Bleu...

gouvernement.fr/risques/se-preparer-a-une-situation-durgence



TÉLÉPHONE PORTABLE : LE COUTEAU SUISSE DE L'URGENCE



Accédez aux informations utiles (kit d'urgence, documents numérisés, numéros d'urgence programmés...).



Suivez l'évolution de la situation via la radio et les réseaux sociaux dédiés.



Munissez-vous d'une batterie externe chargée.



Signalez-vous via votre lampe de poche.



LIMITER LES CONSÉQUENCES d'un orage et/ou de la grêle

Avant la crise

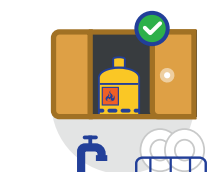
En amont



Si votre abri n'est pas sûr ou qu'il n'est pas possible d'y aménager une pièce refuge, identifiez votre centre d'hébergement en vous renseignant auprès de votre commune.



Notez les numéros utiles dont vous pourriez avoir besoin (pompiers, SAMU, police, mairie).



Enfermez et surélevez les produits polluants pour éviter toute contamination de l'eau.

ASSURANCE PRÉVENTION
Ensemble agir, chaque jour prévenir

en partenariat avec



WEDODATA

© Assurance Prévention - 2023



RISQUES NATURELS

Que faire en cas d'orage ou de grêle ?

À l'annonce de la crise

On peut voir arriver un orage à travers divers signes annonciateurs :



Le ciel s'assombrit rapidement.



Le vent se renforce et tourne à la bourrasque.



En montagne, on peut observer des lueurs à l'extrémité des objets pointus ou entendre des bourdonnements diffus.



Dès lors que les signes annonciateurs d'un orage et/ou de la grêle sont visibles :



Fermez les portes, les fenêtres et les volets.



Suivez la radio ou d'autres médias et restez attentif aux consignes à suivre.



Assurez-vous de la mise en sécurité de tous les membres de votre famille et de vos animaux domestiques.



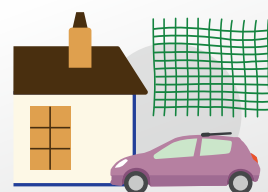
Débranchez vos équipements électriques, dont les ordinateurs, qui pourraient subir des dommages irréparables en cas de surtension.



Protégez vos papiers (identité, santé, moyens de paiement...) dans un sac étanche.



Rangez vos équipements extérieurs (plantes en pot, mobilier de jardin) dans un endroit couvert.



Garez votre véhicule à l'abri dans un garage ou éloigné des arbres. En cas de grêle, installez une housse de protection ou un filet anti-grêle.

Pendant la crise



Suivez la radio ou d'autres médias et restez attentif aux consignes à suivre.



N'allez pas chercher les enfants à l'école, c'est l'école qui s'occupe d'eux dans le cadre du Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS).



Signalez les départs de feu dont vous pourriez être témoin, sans attendre.

Vous êtes à l'intérieur

Restez dans une zone protégée et ne tentez pas de rejoindre vos proches.



Tenez-vous à l'écart des fenêtres et n'allez pas dans la véranda tant que la grêle tombe.



Ne prenez pas de bain ou de douche.

Évitez de manipuler tout conducteur d'électricité (eau qui ruisselle...).



Ne vous rendez pas dans les sous-sols ou parkings souterrains.



N'utilisez pas le téléphone fixe pendant un orage. Si la ligne est touchée par la foudre, la surtension occasionnée peut se propager sur plusieurs kilomètres.

Vous pouvez utiliser le téléphone portable sans danger si vous avez besoin d'appeler les secours.



ASSURANCE PRÉVENTION
Ensemble agir, chaque jour prévenir

en partenariat avec



WEDODATA

© Assurance Prévention - 2023



RISQUES NATURELS

Que faire en cas d'orage ou de grêle ?

Vous êtes à l'extérieur



Ne courez pas pour éviter la foudre.



Ne vous abritez pas sous un parapluie, sous un arbre isolé, dans une cabine téléphonique, dans des tentes, cabanes, granges ou sous un autre objet non protégé situé en terrain découvert.



Réfugiez-vous dans un endroit non surélevé et à l'abri des ruissellements.



Tenez-vous éloigné de toutes structures métalliques et électriques ainsi que des cours d'eau.



Les corniches sont aussi de bons refuges si elles sont hautes (5 fois votre taille) et si vous ne vous collez pas aux parois.



S'il n'y a pas de refuge à proximité, accroupissez-vous sur le sol, les pieds joints, si possible sur un matériau isolant (ciré, sac à dos, duvet...), en rentrant la tête dans les épaules.



En groupe, séparez-vous, restez écartés les uns des autres d'au moins 3 mètres et ne tentez pas de rejoindre vos proches.



Vous êtes en voiture



Si vous êtes en deux-roues motorisé, arrêtez-vous immédiatement, descendez et mettez-vous à l'abri.

Arrêtez-vous à l'abri des projectiles dans un garage ou dans un parking couvert.

Rabattez votre antenne radio et fermez les fenêtres.

Ne vous engagez en aucun cas, sur une voie immergée ou à proximité d'un cours d'eau.

Allumez vos feux de détresse et restez dans votre véhicule.



VOUS ÊTES EN MONTAGNE



Évitez les arêtes et les sommets.



Si vous êtes surpris sur un sommet, descendez le plus bas possible avant que l'orage arrive.



Éloignez-vous de tout objet métallique (piolets, crampons, mousquetons, pitons, bâtons télescopiques,

VOUS ÊTES À PROXIMITÉ D'EAU OU DANS L'EAU

Si vous êtes en bateau :



Mettez un gilet de sauvetage, ainsi qu'à tous les autres passagers.



Descendez la grand-voile.



Regagnez le rivage.

Vous êtes en train de nager ou sur la plage : regagnez le rivage et abritez-vous.



En cas de détresse, contactez le centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage (CROSS) par radio (canal 16) ou par téléphone au 196.



RISQUES NATURELS

Que faire en cas
d'orage ou
de grêle ?

Après la crise



Suivez les consignes
de sécurité diffusées
par les autorités.



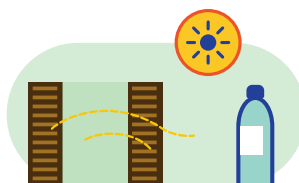
En cas de dégâts, faites
attention à ne pas vous
blesser avec d'éventuels
débris (verre, branches).



Respectez les restrictions
d'accès aux zones
impactées.



Selon les consignes
de sécurité diffusées
par les autorités,
rebranchez
vos équipements
électriques.



Pour sécher et désinfecter
les pièces inondées :
- vérifiez que le système
de chauffage est sain
puis allumez-le,
- aérez et nettoyez
les pièces impactées.



N'installez pas de systèmes
de pompage dans les caves
et sous-sols non aérés :
il y a un risque d'intoxication
et d'incendie.

Votre assurance



Contactez, dès que la situation
vous le permet, votre assureur
et ses services d'assistance
éventuels selon votre garantie.



Pour tout savoir sur l'indemnisation
à la suite d'un orage ou de grêle,
consultez le site de France Assureurs.

